

Rapport 2021

sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Plateau Picard

Communauté de Communes

Conformément au Code général des collectivités (articles D2224-1 et suivants) modifié par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le présent « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés» a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers du service d'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.

Sommaire

Introduction	3
Données globales du service	4
L'organisation générale.....	4
L'équipe	5
Les points marquants de l'année	5
Les données techniques.....	6
Les données financières	7
Données par type de collecte	12
Les ordures ménagères résiduelles et assimilées	12
Emballages recyclables et papiers	14
La collecte des déchets verts en porte-à-porte	16
Les déchetteries	18
Les autres activités du service	22
L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)	22
La Recyclerie du Plateau Picard.....	22
La promotion du compostage domestique.....	25
Communication, sensibilisation et prévention des déchets	25

Introduction

La Communauté de communes du Plateau Picard est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 52 communes sur un territoire rural où vivent 30 685 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2021).

Depuis 1992, la Communauté de communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle assure directement la collecte et a transféré le traitement au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

Poursuivant l'objectif d'un service de qualité au meilleur coût et dans le respect de l'environnement, la Communauté de communes a très tôt fait le choix du tri et du recyclage. Ces efforts ont porté leurs fruits puisqu'une part importante des déchets produits sur le Plateau Picard est aujourd'hui valorisée.

Ce rapport doit permettre à chacun, élus, administrés et partenaires, d'être informé en toute transparence sur la gestion du service et ses résultats. Ainsi il présente les mesures mises en place par la Communauté de communes ainsi que leurs répercussions.

Données globales du service

L'organisation générale

Les différents systèmes de collectes des déchets ménagers et assimilés

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes du Plateau Picard se décline en plusieurs services.

Type de collecte	Mode de collecte	Régie / prestation	Prestataire	Date de début de marché	Durée du marché
Ordures ménagères résiduelles	Porte-à-porte	Prestation	Gurdebeke	01/05/2021	2 ans
Déchetteries	Apport volontaire	Régie	/	/	/
Collecte des emballages recyclables	Apport volontaire	Prestation	Gurdebeke	01/12/2019	5 ans
Déchets verts	Porte-à-porte	Prestation	Gurdebeke	01/04/2021	5 ans
Objets pour réemploi	Apport volontaire et collecte sur RDV	CCPP	/	/	/

Tableau 1. Les différents modes de collecte des ordures ménagères et assimilées

Les règlements de collecte des déchets

Les modalités de fonctionnement des différents services de collecte des déchets ménagers et assimilés sont reprises dans deux arrêtés : le 18/19 du 1 février 2019 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés et le 03/38 du 2 décembre 2003 relatif à l'utilisation des déchetteries. Ces règlements sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la Communauté de communes ou sur simple demande écrite auprès de la Communauté de communes du Plateau Picard.

Le traitement

Si la Communauté de communes assure directement la collecte des ordures ménagères, elle a en revanche délégué la compétence traitement au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

Le SMDO gère le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des emballages recyclables et la valorisation des matériaux, le compostage des déchets verts collectés en porte-à-porte ainsi que le transport et le traitement des déchets collectés en déchetteries.

L'équipe

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers est élaborée par une commission d'élus présidée par Olivier de Beule, Vice-président en charge de l'environnement.

Cette politique est ensuite mise en œuvre par :

- Sandra Cholet : Responsable du service déchets ménagers,
- Ophélie Page, Audrey Dovergne, Joëlle Chaumette et Laura Vincent : chargées d'accueil et/ou assistantes administratives du Pôle environnement
- Elodie Cléaz : chargée de mission tri, prévention et sensibilisation
- Dyonis Gossuin : chef d'équipe déchetteries
- Benoit Lelong (jusqu'en avril), Steve Dejardin (à partir de février), Stanis Avonde (jusqu'en juin), Franck Loyer (à partir de juin) et Olivier Tantost (à partir de septembre) : animateurs de déchetterie.
- Wilfried Déramé : agent en charge du broyage des branchages en déchetterie
- François-Noël Métier: agent d'entretien des points tri
- Thierry Lemaire : chef d'équipe Recyclerie
- Remi Smardzewski, Marie-Laure Morenviller et Cédric Devisme : agents de collecte et de valorisation de La Recyclerie du Plateau Picard
- Gregory Cambron, Virginie Fernandes, Franck Dieudonnat (à partir de mars) : agents polyvalents déchetteries-Recyclerie et entretien des points tri

Les points marquants de l'année

Les principaux éléments marquants de l'année sont les suivants :

- Les perturbations dues au Covid qui ont notamment entraîné :
 - o Des actions de sensibilisation réduites
 - o La fermeture de la Recyclerie pendant 10 semaines
- Des problèmes d'effectif chroniques en déchetteries / Recyclerie
 - o Plusieurs longs arrêts maladie et accidents du travail
 - o 5 départs sur une équipe de 11, recrutement et formation de 5 nouveaux agents
- L'incendie du local déchets dangereux de la déchetterie de Bulles ayant conduit à une suspension temporaire du service
- Le renouvellement des marchés de collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets verts en porte-à-porte
- Le lancement en octobre d'une étude préalable à la mise en place d'une tarification incitative
- Le renforcement du dispositif de collecte du tri :
 - o Création de 5 nouveaux points et ajout de 22 colonnes
 - o Implantation de 41 trappes gros producteurs et accompagnement de 20 structures pour faciliter la mise en œuvre du tri

Les données techniques

Quantités collectées

	Quantités collectées	Quantités collectées par habitant	Répartition
Ordures ménagères résiduelles	5 893 t	192 kg	27%
Déchetteries	11 404 t	372 kg	51%
Points tri	2 831 t	92 kg	13%
Déchets verts en porte-à-porte	2 062 t	67 kg	9%
Total	22 191 t	723 kg	100%

Tableau 2. Quantités de déchets collectés par type de collecte et répartition

Évolution

La quantité totale de déchets ménagers collectés sur le Plateau Picard ne présente pas de tendance évolutive claire mais connaît des années hautes et des années basses, principalement sous l'influence des quantités de déchets collectées en déchetteries qui sont plus variables.

L'année 2021 est une année haute en termes de production de déchets, principalement du fait de 2 facteurs :

- Une forte hausse du tonnage de déchets verts collectés en porte-à-porte
- Une forte hausse des tonnages collectés en déchetteries, certainement à mettre en lien avec les confinements de 2020 (rattrapage) et 2021 (travaux, rangement, tri durant les périodes de confinement).

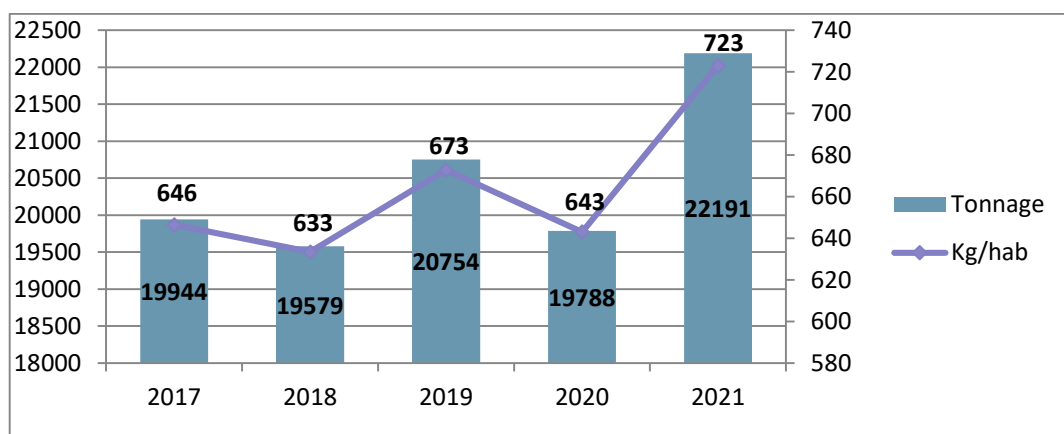


Figure 1. Evolution de la quantité totale de déchets collectés en tonnes et en kg/hab

Le développement des collectes sélectives conjugué à une prise de conscience et un effort de la population ont permis ces dernières années une augmentation significative de la part de matériaux valorisés. Cependant les efforts sont à poursuivre car de nombreux déchets valorisables restent présents dans la poubelle ordinaire et la quantité globale de déchets produits ne baisse pas.

	Taux de collecte sélective*
2017	70 %
2018	70%
2019	72 %
2020	70 %
2021	73 %

Tableau 3. Part de déchets pris en charge par les collectes sélectives

* Les collectes sélectives concernent les déchets collectés séparément des ordures ménagères résiduelles afin de pouvoir être valorisés ou éliminés dans des conditions de sécurité renforcées.

Les données financières

Le fonctionnement

Le bilan de l'année 2021

	Dépenses				Recettes directes	Coût résiduel (dépenses - recettes directes)
	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Traitement (SMDO)	Total		
Ordures ménagères résiduelles	39 132 €	413 551 €	729 920 €	1 182 603 €	0 €	1 182 603 €
Déchetteries	231 914 €	237 575 €	373 576 €	843 065 €	171 436 €	671 630€
Points tri	78 367 €	209 359 €	0 €	287 727 €	40 674 €	247 053 €
Déchets verts en pàp	2 892 €	125 936 €	40 952 €	169 781 €	0 €	169 781 €
Recyclerie	165 429 €	0 €	0 €	165 429 €	40 843 €	124 586 €
Autres versements au SMDO	0 €	0 €	31 077 €	31 077 €	3 025 €	28 052 €
Prévention des déchets	29 419 €	0 €	0 €	29 419 €	2 745 €	26 674 €
TOTAL	547 154 €	986 421 €	1 175 525 €	2 708 100 €	258 723 €	2 450 377 €

Tableau 4. Dépenses et recettes de fonctionnement en euros

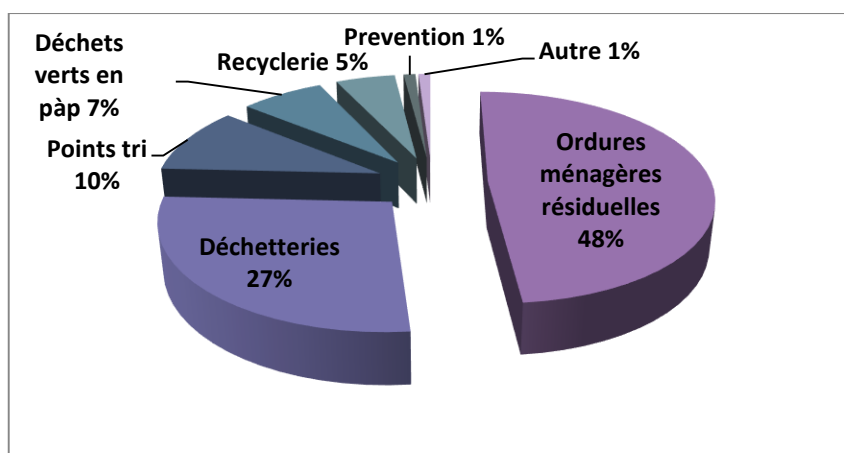


Figure 2. Répartition des coûts résiduels de fonctionnement en %

Malgré une baisse significative des quantités collectées, les ordures ménagères résiduelles, orientées vers l'incinération, continuent de représenter la part la plus importante des coûts de fonctionnement. Elles restent donc l'enjeu principal dans l'objectif de la maîtrise du budget des déchets ménagers, et il est nécessaire que les gestes de tri et de réduction de la production de déchets deviennent pour chacun un réflexe quotidien.

	Coût résiduel à la tonne	Coût résiduel par habitant
Ordures ménagères résiduelles	203 €	39 €
Déchetteries	54 €	22 €
Points tri	87 €	8 €
Déchets verts en pàp	82 €	6 €
TOTAL	106 €	80 €

Tableau 5. Coût résiduel pour la collectivité des différents modes d'élimination des déchets ménagers

L'évolution du coût de fonctionnement

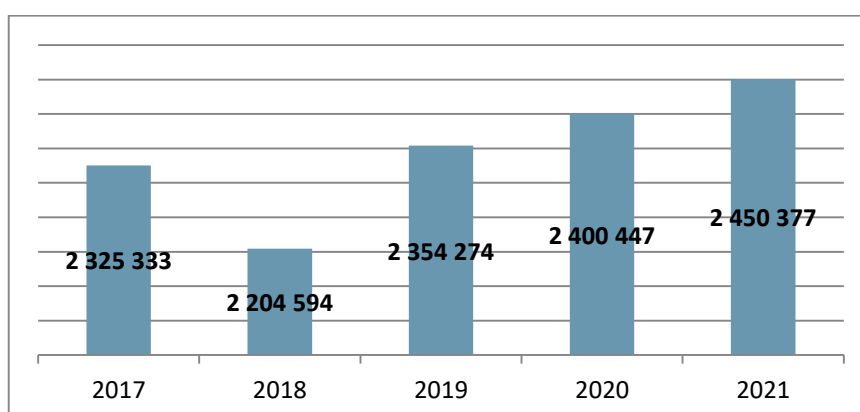


Figure 3. Evolution du coût résiduel de fonctionnement du service en euros

Le coût global de fonctionnement présenté ci-dessus correspond aux dépenses moins les recettes directes (ventes de matériaux, subventions, soutiens etc).

Il est en hausse ces dernières années : + 130 000 € soit +6% sur 5 ans.

Cette hausse est en grande partie liée :

- à la hausse du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles (+30% sur la période)
- à la hausse du coût de traitement (+ 33%) et de collecte (+18%) en déchetterie

L'investissement

	Dépenses	Recettes	Coût résiduel (dépenses - recettes)
Ordures ménagères résiduelles	14 280 €	0 €	14 280 €
Déchetteries	75 921 €	4 371 €	71 550 €
Points tri	75 541 €	15 842 €	59 699 €
Déchets verts en pâp	0 €	0 €	0 €
Recyclerie	26 055 €	0 €	26 055 €
TOTAL	191 797 €	20 213 €	171 584 €

Tableau 6. Dépenses et recettes d'investissement du service en euros

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Solde	Solde rapporté à l'habitant
2017	87 148 €	23 597 €	63 552 €	2 €
2018	81 738 €	10 920 €	70 818 €	2 €
2019	109 100 €	6 080 €	103 020 €	3 €
2020	51 106 €	13 400 €	37 706 €	1 €
2021	191 797 €	20 213 €	171 584 €	6 €

Tableau 7. Evolution des dépenses et recettes d'investissement du service

Le financement du service

Les dépenses du service sont financées :

- Par des recettes directes : vente de matériaux ou autres produits, soutiens versés par des Eco-organismes, aides à l'emploi et subventions
- Par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée avec la taxe foncière par les contribuables. Celle-ci est calculée à partir de la moitié de la valeur locative du bien à laquelle la collectivité applique un taux de 13%.

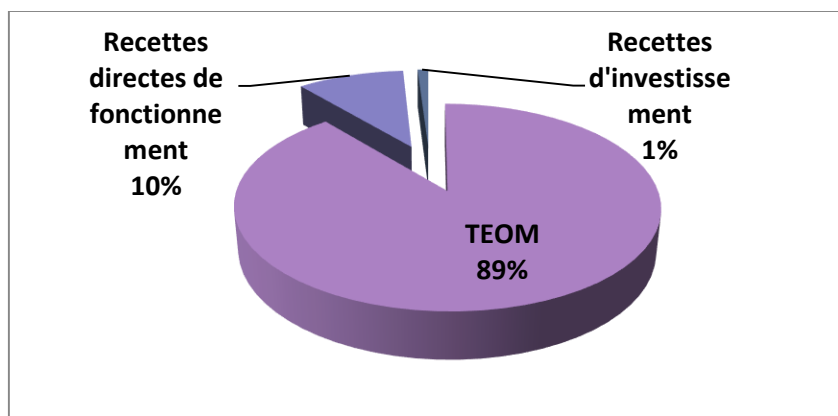


Figure 4. Répartition des sources de financement

	Recettes directes de fonctionnement	Recettes d'investissement	TEOM perçue	Total sources de financement	Couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes	Couverture des dépenses totales par les recettes
2017	286 680 €	23 597 €	2 141 140 €	2 451 417 €	93 %	90 %
2018	283 545 €	10 920 €	2 191 527 €	2 485 992 €	100 %	96 %
2019	244 274 €	6 080 €	2 256 523 €	2 506 877 €	96 %	91 %
2020	184 943 €	13 400 €	2 295 360 €	2 493 703 €	97 %	95 %
2021	258 723 €	20 213 €	2 329 122 €	2 608 058 €	96 %	90 %

Tableau 8. Evolution des recettes et du financement du service

En 2021, la TEOM et les recettes directes ont permis de couvrir 96% des dépenses de fonctionnement du service et 90% de l'ensemble des dépenses. Le montant restant est financé par le budget général de la collectivité. Ce taux de couverture est relativement stable.

Présentation financière selon la méthode standard de l'Ademe¹ (matrice des coûts)

La matrice des coûts est un outil développé par l'Ademe qui permet de calculer les coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode standard. Cela permet ensuite de réaliser des statistiques fiables à différentes échelles ou de comparer les données d'une collectivité à l'autre.

Cette méthode, différente du suivi comptable classique, impose notamment de travailler en montants hors-taxe, d'amortir et d'intégrer l'ensemble des investissements ou encore d'intégrer au coût du service une partie des charges générales de la structure.

La matrice des coûts vise à refléter de façon la plus fidèle possible le coût réel de la gestion des déchets en faisant ressortir des coûts ou des recettes pouvant être masqués en comptabilité (ex : tarifs du syndicat de traitement différents du coût réel du service).

	Ordures ménagères résiduelles	Déchetteries	Points tri	Déchets verts	Recyclerie	Autres (gestion du passif collectif et des textiles)	Total
Charges de structure HT	139 333 €	83 199 €	60 966 €	18 442 €	16 162 €	0 €	318 102 €
Communication prévention HT	23 889 €	8 355 €	16 143 €	8 405 €	164 774 €	0 €	221 565 €
Pré-collecte et collecte HT	401 687 €	182 781 €	307 509 €	115 192 €	0 €	0 €	1 007 168 €
Transport traitement HT	972 779 €	645 051 €	293 750 €	64 592 €	0 €	0 €	1 976 172 €
Total charges HT	1 537 688 €	919 386 €	678 367 €	206 630 €	180 936 €	0 €	3 523 008 €
Recettes	261 247 €	173 286 €	489 698 €	549 €	40 843 €	3 115 €	968 738 €
Coût aidé HT (dépendances - recettes)	1 276 442 €	746 100 €	188 669 €	206 081 €	140 093 €	-3 115 €	2 554 270 €
Coût aidé TTC	1 381 313 €	796 450 €	223 356 €	217 223 €	143 515 €	-3 115 €	2 758 743 €
Coût aidé TTC à l'habitant	45 €	26 €	7 €	7 €	5 €	0 €	90 €
Coût aidé TTC à la tonne	234 €	106 €	79 €	105 €			151 €

Ainsi cette méthode fait apparaître les coûts et recettes de traitement des déchets par le SMDO qui sont très différents des tarifs appliqués par le syndicat (pas de dépenses de traitement ni de recettes sur le tri, réutilisation des recettes du tri pour réduire le coût de traitement des ordures ménagères, tarification forfaitaire du traitement des déchets verts sans lien avec le coût réel de traitement des déchets de la collectivité...).

¹ ADEME = Agence de la transition écologique. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'environnement, l'énergie et du développement durable.

Données par type de collecte

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu toute l'année, excepté les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, à raison d'un passage par semaine. Pour la maison de retraite de Domfront et la ville de Saint-Just-en-Chaussée, la densité de population plus importante nécessite une deuxième collecte hebdomadaire.

Elle intègre la collecte des déchets des professionnels si ceux-ci sont physiquement identiques aux déchets ménagers et que leur prise en charge ne présente pas de contraintes particulières.

Les déchets sont collectés par le biais de bacs d'un volume adapté à la taille du foyer fournis par la CCPP.

Composition du foyer	Volume du conteneur
de 1 à 3 habitants	80 litres
4 habitants	120 litres
5 habitants	140 litres
6 à 7 habitants	180 litres
8 habitants et +	240 litres

Tableau 9. Règle de dotation en conteneurs pour les foyers en habitat individuel

Par dérogation, des sacs de 50 litres au logo du Plateau Picard sont fournis lorsque l'utilisation du conteneur n'est pas possible à raison de 2 rouleaux de 26 sacs pour une année pour une personne seule, puis un rouleau de 26 sacs par personne supplémentaire dans le foyer.

Le traitement

Après un passage par le centre de transfert de St Just en Chaussée, les ordures ménagères résiduelles du Plateau Picard sont envoyées au centre de valorisation énergétique de Villers Saint Paul (60).

Quantités collectées

Depuis 2017, année de passage d'ambassadrices du tri pour interpeller et sensibiliser les usagers sur la nécessité de trier les déchets recyclables, la quantité d'ordures ménagères résiduelles s'est stabilisée.

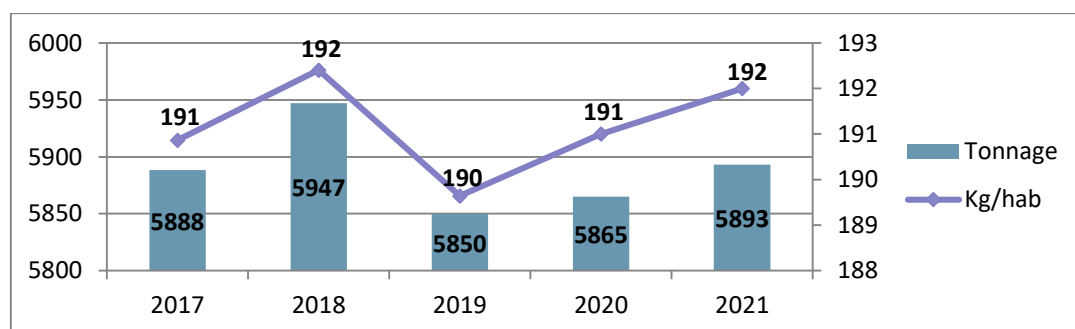


Figure 5. Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

Données financières

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Traitement (SMDO)	Total	Coût à la tonne	Coût par habitant
2017	30 222 €	482 918 €	563 489 €	1 076 629 €	183 €	35 €
2018	82 469 €	493 863 €	572 649 €	1 148 980 €	193 €	37 €
2019	14 263 €	505 779 €	554 342 €	1 074 385 €	184 €	35 €
2020	40 555 €	471 708 €	554 365 €	1 066 827 €	182 €	35 €
2021	39 132 €	413 551 €	729 920 €	1 182 603 €	201 €	39 €

Tableau 10. Evolution du coût de gestion des ordures ménagères résiduelles en € TTC

En 2021, le coût du traitement des ordures ménagères résiduelles a fortement augmenté. Cette hausse est notamment due à une augmentation de la participation forfaitaire pour les ordures ménagères de +4€/hab décidée par le SMDO pour faire face à des hausses de dépenses et à la forte baisse des recettes industrielles sur le tri. Cette augmentation a été partiellement compensée par une baisse du coût de la collecte liée au renouvellement du marché dans des conditions plus favorables au précédent.

Les conteneurs enterrés avec contrôle d'accès

La Communauté de communes dispose de 2 sites de collecte des ordures ménagères résiduelles en apport volontaire par le biais de conteneurs enterrés avec contrôle d'accès :

- Un à Maignelay Montigny (implanté en 2013) qui dessert 2 immeubles de 54 logements appartenant à la SA HLM (résidence des Platanes). Il est équipé de 2 conteneurs enterrés de 5 m3 dotés d'un système de contrôle d'accès et de 3 conteneurs enterrés de 4m3 en libre accès pour le tri.
- Un à St Just en Chaussée (implanté en 2016) qui dessert 10 immeubles et 128 logements appartenant à Picardie Habitat (Résidence des Rossignols). Il est équipé de 5 conteneurs ordures ménagères de 5 m3 avec contrôle d'accès et 3 conteneurs de tri en libre accès.

L'accès aux conteneurs de collecte des ordures ménagères est réservé aux habitants des résidences et se fait au moyen de badges. Un logiciel dédié permet de gérer les badges et d'accéder aux informations concernant leur utilisation.

L'objectif du projet est de trouver des solutions adaptées pour favoriser la pratique du tri en habitat collectif.

En 2021 :

- 79 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées par le biais de ces conteneurs enterrés
- La collecte de ces ordures ménagères a représenté un coût de 4 040 €, leur traitement 5 042 € et le coût de maintenance des colonnes et du logiciel 1 905 € soit en tout 10 987 €.

Le coût de collecte et de traitement à la tonne de ces ordures ménagères a été nettement plus bas en 2021 (139 €/t) car la société en charge de la maintenance n'a pas été en mesure de réaliser la campagne annuelle de lavage/maintenance préventive en 2021. De ce fait, le coût de fonctionnement à la tonne a été inférieur à celui des ordures ménagères résiduelles collectées de façon classique.

Emballages recyclables et papiers

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

Au vu du caractère très rural et de l'étendue de son territoire, l'apport volontaire a été préféré à la collecte en porte-à-porte sur le Plateau Picard. Depuis octobre 2019 et l'extension des consignes de tri pour intégrer l'ensemble des emballages en plastique, les déchets sont collectés en 2 flux :

- Verre (colonnes à plastron verts)
- Emballages en métal, en plastique, carton, briques alimentaires et papiers (colonnes à plastron jaune)

La collecte se fait sur 135 points tri répartis sur l'ensemble du territoire et équipés de 566 colonnes de tri. Chaque point tri standard accueille au minimum 1 colonne verre et 2 colonnes emballages-papier. Chaque année des adaptations sont apportées au réseau en fonction des besoins. En 2021, 5 nouveaux points ont été créés et 22 nouvelles colonnes ont été implantées sur 10 communes.

De plus, un travail a été engagé en 2021 pour faciliter la réalisation du tri en apport volontaire pour les entreprises et administrations. 20 structures test ont été accompagnées avec fourniture de sacs de pré-collecte et l'implantation de 41 trappes gros producteurs à proximité.

A l'exception du verre, les déchets collectés sont acheminés au centre de tri du SMDO à Villers-Saint-Paul afin d'éliminer les erreurs de tri et de séparer les matériaux, puis expédiés vers différentes usines de recyclage. Le verre est déposé dans une usine de Recyclage à Rozay-Saint-Albin (02).

Quantités collectées

Après plusieurs années de stabilisation voire d'érosion des quantités d'emballages recyclables et de papiers collectés entre 2012 et 2016, la tendance est repartie à la hausse depuis 2017 en lien avec le passage d'ambassadrices du tri puis avec le lancement, fin 2019, de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique.

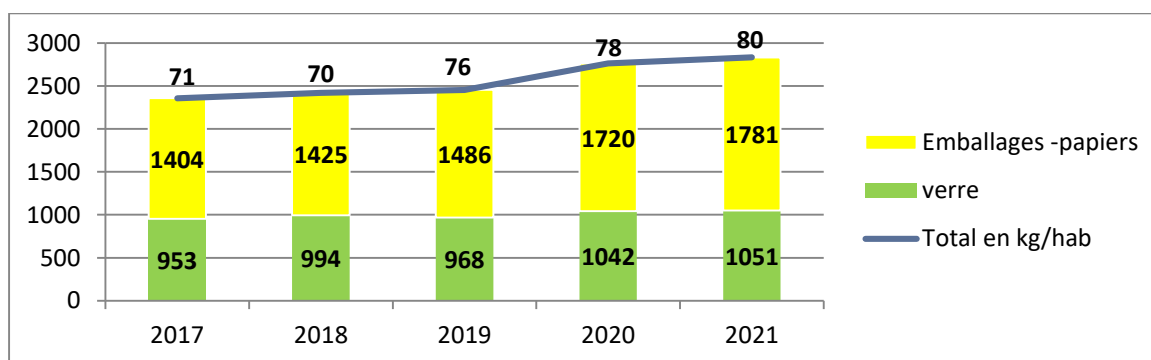


Tableau 11. Evolution des quantités d'emballages recyclables et de papier collectés en tonnes

Données financières

Fonctionnement

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Total
2017	106 894 €	173 609 €	0 €	280 503 €
2018	77 562 €	176 078 €	0 €	253 640 €
2019	88 274 €	179 755 €	0 €	268 029 €
2020	105 309 €	223 743 €	0 €	329 052 €
2021	78 367 €	209 359 €	0 €	287 727 €

Tableau 12. Evolution des dépenses de gestion des déchets recyclables issus des points tri

	Eco-organisme (Citeo)	Vente des matériaux	Autres recettes	Total
2017	8 000 €	28 288 €	26 300 €	62 588 €
2018	31 791 €	29 971 €	5 324 €	67 087 €
2019	31 791 €	28 309 €	3 032 €	63 133 €
2020	21 190 €	29 971 €	1 861 €	53 022 €
2021	18 296 €	21 260 €	1 118 €	40 674 €

Tableau 13. Evolution des recettes issues du tri sélectif dans les points tri

	Coût total	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
2017	217 914 €	92 €	7 €
2018	186 553 €	77 €	6 €
2019	204 896 €	83 €	7 €
2020	276 030 €	100 €	9 €
2021	247 053 €	87 €	8 €

Tableau 14. Evolution du coût de gestion des déchets recyclables issus des points tri

En 2017, le passage au SMDO a fortement impacté les montants de dépenses et recettes. En effet, contrairement au Symove, le SMDO ne facture pas le tri aux collectivités adhérentes et ne reverse pas les recettes (vente de matériaux et soutiens éco-organismes) en dehors de celles sur le verre. L'excédent de recettes ne vient donc plus compenser le coût de collecte comme c'était le cas auparavant.

En 2020 et 2021, le coût du tri a augmenté du fait de la hausse du tonnage collecté et du renouvellement du marché de collecte en décembre 2019.

Investissement

En 2021 le solde de l'investissement est de 59 699 € pour l'amélioration et l'entretien du parc de points tri :

- 75 541 € pour l'achat de colonnes de tri dont 19 500 € pour l'achat de colonnes de tri d'occasion auprès de la Communauté de communes du Pays du Clermontois
- 15 842 € de recettes de remboursement d'assurance ont été perçues suite à des incendies de colonnes de tri

La collecte des déchets verts en porte-à-porte

Fonctionnement général

Organisation de la collecte

Elle concerne les déchets de jardin tels que tontes, tailles, feuilles ou fleurs, et exclut les déchets de cuisine. Elle a lieu durant la période de forte production végétale.

En 2021, le marché de collecte a été renouvelé et attribué à un nouveau prestataire : l'entreprise Sépur. Les modalités de ce nouveau marché ont conduit à un allongement de la période de collecte de 6 semaines, passant de 24 à 30 semaines de collecte. Ainsi celle-ci a eu lieu de début avril à fin octobre sans interruption, alors que les années précédentes elle était réalisée de mi-avril à fin octobre avec une interruption en août.

Les usagers présentent leurs déchets verts dans des sacs transparents réutilisables fournis gratuitement par la collectivité et au logo de celle-ci. La collecte est limitée à 5 sacs par foyer et par passage.

Traitement

Les déchets verts sont traités sur une plate-forme de compostage de la société Compost-Oise à Monchy-Humières.

Quantités collectées

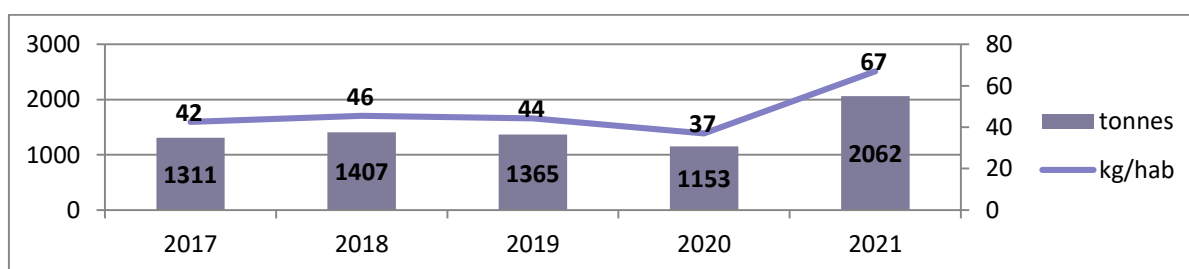


Figure 6. Evolution des quantités de déchets verts collectés en porte-à-porte

La quantité de déchets verts collectés en porte-à-porte varient d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques. Cependant en 2021, celle-ci a connu une très forte hausse sous les effets conjugués d'une année haute en terme de production de déchets verts et de l'allongement de la période de collecte.

Données financières

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Coût total	Coût à la tonne	Coût/habitant
2017	0 €	125 894 €	32 702 €	158 596 €	121 €	5 €
2018	15 038 €	120 076 €	0 €	135 115 €	96 €	4 €
2019	1507 €	123 232 €	43 433 €	168 171 €	123 €	5 €
2020	15 667 €	109 632 €	40 952 €	166 251 €	144 €	5 €
2021	2 892 €	125 936 €	40 952 €	169 781 €	82 €	6 €

Tableau 15. Evolution du coût de la gestion des déchets verts collectés en porte-à-porte

En 2021 le coût des déchets verts en porte-à-porte est en légère hausse du fait de l'augmentation du coût de collecte dans le cadre du renouvellement du marché. Cependant, au vu des tonnages très importants, le coût rapporté à la tonne est lui en forte baisse. Les frais de fonctionnement varient en raison de l'acquisition de sacs de collecte une année sur deux.

Les déchetteries

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

Les habitants du Plateau Picard disposent de 4 déchetteries à St Just en Chaussée, Maignelay Montigny, La Neuville Roy et Bulles, pour se débarrasser des déchets encombrants ou dangereux non pris en charge par les autres collectes.

Les habitants des communes de Gannes, Quinquempoix et Wavignies bénéficient également d'un accès à la déchetterie d'Ansauvillers par le biais d'une convention avec le SMDO.

Le traitement

Les matériaux collectés en déchetterie connaissent diverses destinations :

- Le tout-venant est envoyé en centre d'enfouissement
- Les déchets dangereux sont collectés et traités par une société spécialisée
- Les déchets verts sont envoyés en plate-forme de compostage
- Le bois est utilisé pour la production d'aggloméré et de combustible
- Les gravats sont stockés dans un site de stockage de la Communauté de communes avant d'être concassés et réutilisés
- Les métaux, les pneus, le carton, les déchets d'équipement électriques et électroniques, les piles et batteries, les lampes et néons sont envoyés vers les filières de recyclage correspondantes.

Données techniques

La fréquentation

Depuis leur ouverture, les déchetteries de la Communauté de Communes ont connu un développement progressif et soutenu de leur fréquentation. Depuis 2013 la fréquentation annuelle enregistrée en déchetterie oscille entre 81 000 et 87 000 visites annuelles.

2020 a été une année particulière avec une fréquentation en nette baisse fait de la fermeture des déchetteries durant le premier confinement, puis de la mise en place de mesures limitant le nombre de personnes sur les sites. De ce fait, la fréquentation en 2021 est en forte hausse ce qui correspond au retour à un niveau de fréquentation plus classique.

Depuis 2015, les usagers sont équipés de badges pour accéder aux déchetteries.

	Fréquentation annuelle	Evolution de la fréquentation / à 2019 en %	Volume annuel d'ouverture en heures	Fréquentation moyenne par heure
Maignelay-Montigny	28 663	+18%	1 500 h	19
Saint-Just-en Chaussée	30 745	+18%	1 468 h	21
Bulles	6 387	+10%	701 h	9
La Neuville-Roy	14 538	+22%	1041 h	14
Total Plateau Picard	83 333	+18%	4572 h	18

Tableau 16. Fréquentation des déchetteries en nombre de visites

Les quantités collectées

	2017	2018	2019	2020	2021
Maignelay-Montigny	3 339 t	3 294 t	3 633 t	3 494 t	3 751 t
Saint-Just-en Chaussée	3 937 t	3 789 t	4 252 t	4 011 t	4 529 t
Bulles	805 t	753 t	799 t	709 t	778 t
La Neuville-Roy	1 748 t	1 565 t	1 833 t	1 396 t	1 771 t
Ansauvillers	567 t	405 t	568 t	397 t	655 t

Tableau 17. Evolution des quantités collectées par déchetterie

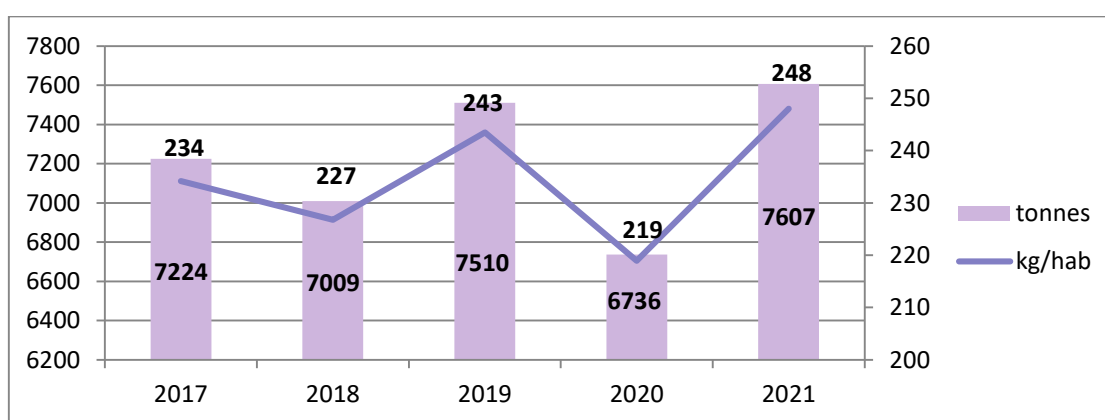


Figure 7. Evolution des quantités collectées en déchetterie hors gravats

L'année 2021 a enregistré le plus fort tonnage collecté dans les déchetteries du Plateau Picard depuis leur création. Le tonnage est en hausse de 15% par rapport à 2020, année particulièrement basse du fait des restrictions dues au COVID. Cette année très haute est certainement également marquée par cette crise sanitaire avec un phénomène de rattrapage après les restrictions de 2020 ainsi que l'effet des différents confinements qui ont conduit à plus de travaux et de bricolage.

	Maignelay-Montigny	St-Just-en-Chaussée	Bulles	La Neuville-Roy	Ansauvillers	Total	Proportion du total (%)
Tout venant	635 t	716 t	159 t	374 t	195 t	2 069 t	18 %
Gravats	1 386 t	1 485 t	230 t	589 t	187 t	3 877 t	34 %
Déchets verts	741 t	1 153 t	204 t	373 t	150 t	2 622 t	23 %
Bois	309 t	305 t	92 t	195 t	20 t	921 t	8 %
Ferrailles	122 t	129 t	20 t	65 t	20 t	356 t	3 %
Cartons	110 t	154 t	22 t	44 t	14 t	345 t	3 %
DEA*	280 t	382 t	25 t	55 t	55 t	797 t	7 %
DEEE	117 t	142 t	20 t	55 t	20 t	352 t	3 %
Huiles	4 t	5 t	1 t	2 t	Non collecté	12 t	0 %
Batteries	3 t	3 t	Non collecté	Non collecté		6 t	0 %
Pneus	9 t	15 t				24 t	0 %
DDM**	34 t	40 t	5 t	18 t	4 t	101 t	1 %
Piles	1 t	1 t	Non collecté	Non collecté		2 t	0 %
Total	3 751 t	4 529 t	753 t	1 716 t	655 t	11 404 t	100 %

Tableau 18. Quantités collectées par matériau et par déchetterie

* Déchets d'éléments d'ameublement (mobilier) - ** Déchets dangereux

Données financières

Fonctionnement

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Traitement et déchets dangereux	Total
St-Just-en Chaussée	79 554 €	62 477 €	137 553 €	279 584 €
Maignelay-Montigny	81 284 €	51 866 €	117 875 €	251 025 €
Bulles	24 510 €	37 189 €	30 196 €	91 895 €
La Neuville -Roy	30 368 €	75 468 €	69 425 €	175 262 €
Autre	16 197 €	10 575 €	18 528 €	45 300 €
TOTAL	231 914 €	237 575 €	373 576 €	843 065 €

Tableau 19. Répartition des dépenses de fonctionnement des déchetteries

	Vente des matériaux	Artisans	Soutiens Eco-organismes	Autres recettes	Total
Saint-Just-en-Chaussée	39 912 €	1 319 €	18 354 €	6 425 €	66 010 €
Maignelay-Montigny	16 831 €	3 611 €	16 831 €	6 746 €	63 675 €
Bulles	6 046 €	-	3 988 €	2 048 €	12 081 €
La Neuville -Roy	18 445 €	-	7 961 €	3 264 €	29 669 €
TOTAL	100 890 €	4 929 €	47 134 €	18 483 €	171 436 €

Tableau 20. Répartition des recettes de fonctionnement par déchetterie

	Personnel et fonctionnement	Collecte	Traitement et déchets dangereux	Recettes	Coût total	Coût par tonne	Coût par habitant
2017	256 816 €	201 234 €	300 118 €	187 205 €	600 222 €	58 €	20 €
2018	174 299 €	225 233 €	314 543 €	157 466 €	556 609 €	58 €	18 €
2019	173 048 €	292 839 €	388 864 €	126 501 €	728 069 €	66 €	24 €
2020	200 932 €	215 907 €	378 520 €	94 766 €	700 593 €	70 €	23 €
2021	231 914 €	237 575 €	373 576 €	171 436 €	671 630 €	54 €	22 €

Tableau 21. Evolution du coût de fonctionnement des déchetteries

Malgré la hausse des tonnages, on observe en 2021 un coût global des déchetteries en baisse, voire en très forte baisse pour le coût moyen rapporté à la tonne.

Ce résultat a été permis par une forte hausse des recettes issues de la vente de matériaux (+165%). En effet, après un effondrement en 2020, les tarifs de revente de certains matériaux ont fortement ré-augmenté en 2021.

De plus, une optimisation du tri a permis de faire baisser de 27% le tonnage de tout-venant, flux dont le traitement coûte le plus cher à la collectivité. Les flux bois et ameublement ont principalement absorbé cette différence avec la remise en place d'une benne bois à la déchetterie de St Just en Chaussée, la rectification des consignes de tri du bois dans l'ensemble des déchetteries, et la mise en place de bennes ameublement à Bulles et à La Neuville Roy. Ce résultat est aussi le fruit du travail et de l'investissement des agents de déchetterie.

Investissement

En 2021, 16 533 € d'investissements (recettes déduites) ont été réalisés en déchetteries dont :

- 15 842 € de dépenses pour le remplacement des équipements détruits lors de l'incendie du local déchets dangereux de Bulles (local DDS, cuve à huile, contenants divers)
- 691 € pour l'achat d'un souffleur pour l'entretien de la déchetterie de Maignelay Montigny

Les autres activités du service

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)

Le fonctionnement du site

La Communauté de communes dispose d'un site destiné au stockage des gravats, situé sur la commune de Maignelay Montigny. Les gravats collectés en déchetterie y sont stockés de façon temporaire avant concassage et réutilisation. Un réaménagement du site suite à son exploitation est prévu.

En 2021, 382 apports y ont été effectués représentant un total de 3 877 tonnes.

L'opération de concassage

En 2013, 2016 et 2021 ont eu lieu des opérations de concassage afin de pouvoir continuer à utiliser ce site de stockage qui présente l'intérêt de la proximité et d'un coût réduit pour la collectivité.

Les matériaux amenés au cours des années précédentes ont été extraits et passés dans un concasseur afin de séparer les terres et de produire un matériau réutilisable et calibré (calibre 40/80 et 0/40). Les produits générés ont ensuite été vendus à des communes ou des entreprises pour servir à l'entretien de chemins communaux par exemple.

En 2021, l'opération de concassage a représenté une dépense de 59 388 € et une recette de 4 371 € soit un solde de 55 017 €.

La Recyclerie du Plateau Picard

Fonctionnement général

La Recyclerie est un service de proximité à vocation sociale par l'insertion professionnelle et la revente d'objets à bas prix ; et environnementale par son action de réduction des déchets et de promotion du réemploi.

Elle assure les activités de :

- Collecte des encombrants et objets d'occasion réutilisables en déchetterie ou à domicile sur RDV
- Nettoyage et remise en état des objets collectés
- Vente chaque samedi

Pour réaliser ses missions la Recyclerie dispose :

- D'un camion de 20 m³ avec hayon permettant la collecte des objets à domicile et en déchetteries
- D'un atelier situé à St Just en Chaussée
- D'un magasin situé à St Just en Chaussée

La Recyclerie dispose d'une page Facebook sur laquelle sont présentées chaque semaine des photos des nouveaux objets mis en vente, et réalise plusieurs fois dans l'année des ventes thématiques spéciales. Cependant, au vu du contexte sanitaire et des ressources humaines disponibles, celles-ci n'ont pu avoir lieu en 2021 et le magasin n'a pu être ouvert que 36 semaines au lieu de 47 habituellement. De même les collectes à domicile ont été suspendues durant 1 mois en raison du COVID.

Données techniques

L'activité générale

	Nombre de RDV de collecte à domicile	Nombre de jours d'ouverture du magasin
2017	389	46
2018	409	47
2019	435	47
2020	250	29
2021	341	36

Tableau 22. Indicateurs d'activités de la Recyclerie

Le magasin

	Nombre d'objets vendus	Chiffre d'affaire	Proportion du CA total
Electroménager	482	4 035 €	10 %
Mobilier	852	12 231 €	30 %
Décoration	6 658	9 399 €	23 %
Vaisselle	7 553	4 183 €	10 %
Textiles	3 015	4 258 €	11 %
Culture	5 449	2 365 €	6 %
Vélos, loisirs, bricolage	236	807 €	2 %
Jouets, puériculture	1 667	2 802 €	7 %
Autres (livraisons)	16	320 €	1 %
Total	34 033	54 147 €	100 %

Tableau 23. Objets vendus et chiffre d'affaires du magasin par famille d'objets

Données financières

Fonctionnement

	Personnel	Véhicules	Frais de fonctionnement	Total
2017	152 081 €	4 534 €	21 294 €	177 909 €
2018	153 652 €	3 347 €	16 493 €	173 492 €
2019	160 848 €	2 795 €	20 552 €	184 195 €
2020	149 160 €	2 349 €	18 539 €	170 049 €
2021	141 537 €	2 030 €	21 863 €	165 429 €

Tableau 24. Evolution et répartition des dépenses de fonctionnement de la Recyclerie

	Ventes	Contrats aidés	Autres	Total
2017	54 524 €	7 386 €	0 €	61 910 €
2018	52 870 €	6 122 €	0 €	58 992 €
2019	54 344 €	0 €	296 €	54 640 €
2020	34 546 €	0 €	0 €	34 546 €
2021	40 843 €	0 €	0 €	40 843 €

Tableau 25. Evolution et répartition des recettes de fonctionnement de la Recyclerie

	Coût total recettes déduites	Coût total par habitant
2017	115 999 €	4 €
2018	114 500 €	4 €
2019	129 555 €	4 €
2020	135 503 €	4 €
2021	124 586 €	4 €

Tableau 26. Evolution du coût de fonctionnement de la Recyclerie

Investissement

En 2021, 26 055 € de dépenses d'investissement ont été réalisées pour le remplacement du camion de collecte.

La promotion du compostage domestique

Depuis 2006, la Communauté de communes offre à ses habitants la possibilité d'acquérir des composteurs à prix réduits. Elle propose 4 modèles de composteurs (bois et plastique, 400 et 600 litres, au tarif de 15 € pour les composteurs de 400l et 18 € pour les composteurs de 600l.

	Bois 400 l	Bois 600l	Plastique 400l	Plastique 600l	Total
2017	21	53	16	29	103
2018	25	49	23	49	146
2019	36	90	32	41	199
2020	34	59	22	43	158
2021	36	66	21	39	162

Tableau 27. Evolution du nombre de composteurs distribués

Données financières

- 120 composteurs et bio-seaux ont été achetés pour un montant total de 10 631 €.
- 162 composteurs ont été distribués pour un montant de 2 745 €.

Communication, sensibilisation et prévention des déchets

Les actions de sensibilisation

Cette année encore le contexte sanitaire a impacté de façon importante les actions menées. Durant le premier semestre, notamment en milieu scolaire où les protocoles sanitaires ont fortement limité la venue d'intervenants extérieurs, la sensibilisation a été réduite à quelques interventions ponctuelles.

Ce n'est qu'à l'automne 2021 que l'activité a progressivement repris, en direction du grand public puis des scolaires, avec la participation à quelques événements locaux (stand d'information sur le tri et le compostage) et la programmation d'animations pédagogiques dans les classes de primaire pour l'année scolaire 2022-2023.

L'A.F.F.I.P (centre de formation) de Saint Just en Chaussée a également sollicité la Communauté de communes pour l'aider à sensibiliser une vingtaine de ses bénéficiaires à la question du tri et de la réduction des déchets. Une exposition de maquettes (réalisées à partir de matériaux de récupération par les personnes sensibilisées) a eu lieu dans le hall du Pôle Environnement lors de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets.

En tout 360 personnes ont été sensibilisées lors de dix-neuf interventions sur le terrain. Quatorze ont été réalisées par un agent de la communauté de communes (chargée de mission tri et prévention), et cinq par le CPIE des Pays de l'Oise. Ces dernières ont été sans frais pour la collectivité puisqu'elles ont été proposées dans le cadre de la Fabrique des Alternatives, outil d'accompagnement des collectivités pour sensibiliser la population aux gestes de préservation de l'environnement.

La communication

En dehors des projets et opérations spécifiques, la Communauté de communes communique sur la thématique de la gestion des déchets via son journal le « Plateau Picard Infos ».

La communication passe également par l'actualisation et l'alimentation régulière du site Internet, ainsi que par la publication d'informations « déchets » sur sa page Facebook (48 en 2021, soit une augmentation de près de 40% par rapport à 2020).

Les actions de prévention des déchets

Le principe

La prévention des déchets désigne l'ensemble des actions menées avant même l'apparition du déchet et visant à réduire la quantité et la nocivité de celui-ci. Par exemple acheter moins emballé ou donner des objets dont on n'a plus besoin plutôt que de les jeter sont des gestes de prévention des déchets.

Les actions menées

Les principales actions menées en 2021 ont été :

- La sensibilisation du grand public à travers :
 - o La mise à disposition de 20 T de compost dans les déchetteries de Saint-Just-en-Chaussée et de Maignelay-Montigny (16 mai et 16 octobre),
 - o L'organisation de 5 ateliers, proposé par le CPIE des Pays de l'Oise, sur le thème de la préservation de la biodiversité, du jardinage au naturel, et de l'utilisation de produits moins polluants.
- La promotion du compostage à travers :
 - o La mise en ligne, sur le site Internet du Plateau Picard, des 6 vidéos sur le compostage et la gestion des déchets au jardin réalisées avec l'aide des Eco-jardiniers. L'objectif était de renseigner les acheteurs de composteurs sur la « bonne recette » du compostage.
 - o L'animation d'un stand d'information lors de manifestations locales (la fête de la pomme de Fournival et le marché artisanal et médiéval de Catillon-Fumechon)

Par ailleurs, la Communauté de communes a :

- Collectés les invendus des brocantes du Plessier sur Saint Bulles et de Fournival,
- Assuré le réapprovisionnement de la soixantaine de points de diffusion de l'autocollant Stop-pub du Plateau Picard (mairies, médiathèques et bibliothèques, commerces de proximité).

Les aspects financiers

	Personnel	Autres dépenses de fonctionnement	Total	Coût par habitant
2017	32 873 €	4 720 €	37 592 €	1 €
2018	22 054 €	14 149 €	36 203 €	1 €
2019	10 822 €	13 740 €	24 562 €	1 €
2020	16 164 €	950 €	17 114 €	1 €
2021	16 066 €	2 722 €	18 788 €	1 €

Tableau 28. Bilan financier de la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets

Rapport annuel sur le prix et
la qualité du service
d'élimination des déchets
ménagers (2021)

Rédaction & infographie
*Communauté de Communes du
Plateau Picard*

Impression
Par nos soins

Décembre 2022

